

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1481

présenté par

M. Vuibert, Mme Chandler, M. Sitzenstuhl, M. Haury, M. Marion, Mme Saint-Paul, M. Ardouin,  
M. Lovisol, Mme Métayer et M. Giraud

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 19 par les mots :

« ainsi qu'une revue complète de l'intérêt stratégique civil et militaire pour la France des zones polaires, nouvel espace de conflictualité, et en particulier de la militarisation de l'Arctique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Reconnue dans le monde pour sa contribution à la recherche polaire, la France a connu depuis une vingtaine d'années un certain décrochage dans les zones polaires. Alors qu'elle occupe le sixième rang mondial pour ses publications scientifiques dans ce domaine, ses installations en Arctique et en Antarctique sont vieillissantes et ont pâti de l'insuffisance des effectifs de l'Institut Paul-Emile Victor (IPEV), qui en gère toute la logistique.

Initialement dédiées à la recherche scientifique, les zones polaires ont vu émerger de nouveaux enjeux stratégiques, économiques et militaires. Or, dans un contexte de retour de l'affrontement interétatique sur le sol européen, il apparaît de plus en plus nécessaire de s'intéresser aux diverses possibilités d'engagement, alors que le consensus qui entourait l'Arctique semble remis en cause et que cette zone pourrait devenir un terrain d'opérations à horizon 2040. Un engagement sur ce théâtre dans le cadre d'une alliance poserait d'importants défis à l'armée de Terre, notamment en raison des conditions climatiques extrêmes et de la préparation opérationnelle spécifique que celles-ci imposent.